

271075-2026 - Competition

France – System and support services – Fourniture de services de paiement multicanal intégrés à la chaîne de traitement automatisé des infractions et des redevances, hébergement, exploitation et maintenance applicative des applications de gestion du paiement et mise à disposition de terminaux de paiement mobiles (CNT 7)

OJ S 77/2026 21/04/2026

Contract or concession notice – standard regime

Services

1. Buyer

1.1. Buyer

Official name: ANTAI

Email: antai-marches@interieur.gouv.fr

Legal type of the buyer: Body governed by public law, controlled by a central government authority

Activity of the contracting authority: Public order and safety

2. Procedure

2.1. Procedure

Title: Fourniture de services de paiement multicanal intégrés à la chaîne de traitement automatisé des infractions et des redevances, hébergement, exploitation et maintenance applicative des applications de gestion du paiement et mise à disposition de terminaux de paiement mobiles (CNT 7)

Description: Il s'agit pour le titulaire du futur marché, de fournir les services monétiques et les applications nécessaires au paiement des amendes issues de l'ensemble des chaînes de traitement automatisées gérées par l'ANTAI, et certaines autres créances venant de la DGFIP. Les différents canaux de paiement sont les suivants : • Site internet amendes.gouv.fr (TAI – Télépaiement des Amendes par Internet) à destination des usagers ; • Site stationnement.gouv.fr (TFI – Télépaiement des FPS par Internet), à destination des usagers ; • Application sur smartphone (TAM – Télépaiement des Amendes sur Mobile), à destination des usagers ; • Serveur vocal interactif (SVI), à destination des usagers ; • Paiement en trésorerie : application PAI (Paiement des Amendes par Intranet), utilisés par les agents de la DGFIP pour l'encaissement des paiements des usagers ; • Paiement en point de vente agréés (PVA) utilisés par les buralistes agréés par la DGFIP, pour l'encaissement des paiements des usagers ; • Paiement immédiat sur bord de route auprès des forces de l'ordre : o Paiement à l'aide de terminaux de paiement mobiles (matériel de type mPOS) équipant les agents des forces de l'ordre, connectés à l'application PVE et dont la logistique de distribution est assurée par l'État (7500 mPOS sur le terrain à date) ; o Paiement mobile de type m-Commerce depuis le smartphone de l'utilisateur via les sites internet TAI, et l'application mobile TAM, et en interface avec l'application PVE des agents des forces de l'ordre. Le titulaire doit également assurer l'hébergement, l'exploitation et la maintenance applicative des systèmes suivants : • Télépaiement des FPS par Internet (TFI) ; • Télépaiement des amendes par Internet (TAI) ; • Télépaiement des amendes sur application mobile (TAM) ; • Serveur vocal interactif (SVI) ; • Application disponible sur l'intranet de la DGFIP (PAI) ; • Application Intranet d'administration et de fourniture des certificats aux Points de Vente Agréés utilisée à la DGFIP ; • Applications de paiement des amendes en Points de Vente Agréés, hors logiciel de caisse ; • API à

destination des éditeurs de logiciels de caisse pour les PVA ; • Base de données du télépaiement interfacée avec le système monétique PSP, les SI Métier de l'ANTAI et de la DGFIP. Enfin, le titulaire doit mettre à disposition des services de l'État des terminaux de paiement mobiles (type mPOS) connectés à l'application PVe et en assurer le déploiement, la configuration et la maintenance. Il devra également être en mesure de pouvoir assurer une montée en charge du nombre de terminaux mis à disposition.

Procedure identifier: 555780f5-8e41-471f-8fef-8979a7f77bf6

Internal identifier: ANTAI_AOO_2026_02_PAI

Type of procedure: Open

The procedure is accelerated: no

Main features of the procedure: L'accord-cadre est passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, dans sa version en vigueur au jour de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence.

2.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 72250000 System and support services

Additional classification (cpv): 72262000 Software development services, 72310000 Data-processing services, 72500000 Computer-related services

2.1.2. Place of performance

Town: Rennes

Country subdivision (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)

Country: France

2.1.3. Value

Estimated value excluding VAT: 27 166 666,67 EUR

Maximum value of the framework agreement: 40 833 333,33 EUR

2.1.4. General information

Additional information: Justification de la durée : L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de six ans. Cet accord-cadre ne sera pas reconduit. Cette durée de six ans est justifiée, conformément à l'article L2125-1 du code de la commande publique, par l'objet du marché et notamment la complexité de son exécution et par la nécessité d'amortir les investissements sur une durée supérieure à 4 ans. La complexité de l'objet du marché impose des phases de transition de reprise et transfert entre les titulaires sortant et entrant de 9 mois chacune. Le titulaire doit installer et mettre en service le système d'information gérant les paiements des produits de l'ANTAI au sein de l'infrastructure cible, adapter logiquement ce système à son propre arrière-plan (« back-end ») de traitement des transactions. Réussir la bascule de responsabilité entre deux titulaires permet de garantir la continuité des services de paiement, et plus globalement le bon fonctionnement des chaînes de traitement des infractions. Ces périodes de transitions, représentant 18 mois du marché, ont un impact direct sur la durée « utile » du marché (période d'exécution hors phase de transition). La durée du marché de 6 ans permet de bénéficier d'une durée « utile » d'un peu plus de 4 ans. Ces périodes ont également un impact financier important, en étendant la durée du marché, la fréquence de renouvellement est réduite et ralentit ainsi la répétition de tels surcoûts. Par ailleurs, une durée inférieure à 6 ans induirait l'impossibilité d'achever dans de bonnes conditions certains projets complexes et structurants prévus par l'ANTAI au cours de la période considérée. Avec une période globale de transition de 18 mois, la conclusion de ce marché sur 6 ans favorise également la mise en concurrence, une durée trop courte

notamment pour la transition pouvant être vue comme un obstacle (risque opérationnel trop fort) pour certains candidats, et améliore la possibilité d'amortir les investissements prévus par le titulaire. Technique d'achat : Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire. Option: Clause de prestations similaires.

Legal basis:

Directive 2014/24/EU

2.1.6. Grounds for exclusion

Sources of grounds for exclusion: Procurement Document

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Title: Fourniture de services de paiement multicanal intégrés à la chaîne de traitement automatisé des infractions et des redevances, hébergement, exploitation et maintenance applicative des applications de gestion du paiement et mise à disposition de terminaux de paiement mobiles (CNT 7)

Description: Il s'agit pour le titulaire du futur marché de fournir les services monétiques et les applications nécessaires au paiement des amendes issues de l'ensemble des chaînes de traitement automatisées gérées par l'ANTAI, et certaines autres créances venant de la DGFIP. Les différents canaux de paiement sont les suivants : • Site internet amendes.gouv.fr (TAI – Télépaiement des Amendes par Internet) à destination des usagers ; • Site stationnement.gouv.fr (TFI – Télépaiement des FPS par Internet), à destination des usagers ; • Application sur smartphone (TAM – Télépaiement des Amendes sur Mobile), à destination des usagers ; • Serveur vocal interactif (SVI), à destination des usagers ; • Paiement en trésorerie : application PAI (Paiement des Amendes par Intranet), utilisés par les agents de la DGFIP pour l'encaissement des paiements des usagers ; • Paiement en point de vente agréés (PVA) utilisés par les buralistes agréés par la DGFIP, pour l'encaissement des paiements des usagers ; • Paiement immédiat sur bord de route auprès des forces de l'ordre : o Paiement à l'aide de terminaux de paiement mobiles (matériel de type mPOS) équipant les agents des forces de l'ordre, connectés à l'application PVe et dont la logistique de distribution est assurée par l'État (7500 mPOS sur le terrain à date) ; o Paiement mobile de type m-Commerce depuis le smartphone de l'utilisateur via les sites internet TAI, et l'application mobile TAM, et en interface avec l'application PVe des agents des forces de l'ordre. Le titulaire doit également assurer l'hébergement, l'exploitation et la maintenance applicative des systèmes suivants : • Télépaiement des FPS par Internet (TFI) ; • Télépaiement des amendes par Internet (TAI) ; • Télépaiement des amendes sur application mobile (TAM) ; • Serveur vocal interactif (SVI) ; • Application disponible sur l'intranet de la DGFIP (PAI) ; • Application Intranet d'administration et de fourniture des certificats aux Points de Vente Agréés utilisée à la DGFIP ; • Applications de paiement des amendes en Points de Vente Agréés, hors logiciel de caisse ; • API à destination des éditeurs de logiciels de caisse pour les PVA ; • Base de données du télépaiement interfacée avec le système monétique PSP, les SI Métier de l'ANTAI et de la DGFIP. Enfin, le titulaire doit mettre à disposition des services de l'État des terminaux de paiement mobiles (type mPOS) connectés à l'application PVe et en assurer le déploiement, la configuration et la maintenance. Il devra également être en mesure de pouvoir assurer une montée en charge du nombre de terminaux mis à disposition.

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 72250000 System and support services

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Ile-et-Vilaine (FRH03)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Duration: 6 Years

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

5.1.11. Procurement documents

Access to certain procurement documents is restricted

Justification for restricting access to certain procurement documents: Protection of particularly sensitive information

Information about restricted documents is available at: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 30/06/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 180 Days

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: yes

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

Framework agreement, without reopening of competition

Maximum number of participants: 1

Justification for the duration of the framework agreement: L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de six ans. Cet accord-cadre ne sera pas reconduit. Cette durée de six ans est justifiée, conformément à l'article L2125-1 du code de la commande publique, par l'objet du marché et notamment la complexité de son exécution et par la nécessité d'amortir les investissements sur une durée supérieure à 4 ans. La complexité de l'objet du marché impose des phases de transition de reprise et transfert entre les titulaires sortant et entrant de 9 mois chacune. Le titulaire doit installer et mettre en service le système d'information gérant les paiements des produits de l'ANTAI au sein de l'infrastructure cible, adapter logiciellement ce système à son propre arrière-plan (« back-end ») de traitement des

transactions. Réussir la bascule de responsabilité entre deux titulaires permet de garantir la continuité des services de paiement, et plus globalement le bon fonctionnement des chaînes de traitement des infractions. Ces périodes de transitions, représentant 18 mois du marché, ont un impact direct sur la durée « utile » du marché (période d'exécution hors phase de transition). La durée du marché de 6 ans permet de bénéficier d'une durée « utile » d'un peu plus de 4 ans. Ces périodes ont également un impact financier important, en étendant la durée du marché, la fréquence de renouvellement est réduite et ralentit ainsi la répétition de tels surcoûts. Par ailleurs, une durée inférieure à 6 ans induirait l'impossibilité d'achever dans de bonnes conditions certains projets complexes et structurants prévus par l'ANTAI au cours de la période considérée. Avec une période globale de transition de 18 mois, la conclusion de ce marché sur 6 ans favorise également la mise en concurrence, une durée trop courte notamment pour la transition pouvant être vue comme un obstacle (risque opérationnel trop fort) pour certains candidats, et améliore la possibilité d'amortir les investissements prévus par le titulaire.

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Tribunal administratif de Rennes

Information about review deadlines: Le pouvoir adjudicateur respectera un délai minimum de 11 jours entre la notification de la décision d'attribution et la signature du marché, conformément à l'article R.2182-1 du code de la commande publique. Le candidat peut, s'il le souhaite et avant la signature du marché public, exercer un référé pré-contractuel contre la procédure de passation devant le tribunal administratif de Rennes.

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Official name: ANTAI

Registration number: 130011454100010

Postal address: 2 allée Ermengarde d'Anjou

Town: RENNES

Postcode: 35000

Country subdivision (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)

Country: France

Email: antai-marches@interieur.gouv.fr

Telephone: 0187044500

Internet address: <https://www.antai.gouv.fr>

Buyer profile: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Roles of this organisation:

Buyer

8.1. ORG-0002

Official name: Tribunal administratif de Rennes

Registration number: 17350005900014

Postal address: 3 contour de la motte CS44416

Town: Rennes

Postcode: 35044

Country subdivision (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)

Country: France

Email: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Telephone: 0223212828

Internet address: <https://rennes.tribunal-administratif.fr>

Roles of this organisation:

Review organisation

Notice information

Notice identifier/version: 7ca0c30f-2bfd-4c36-a205-1890ac7e425d - 01

Form type: Competition

Notice type: Contract or concession notice – standard regime

Notice subtype: 16

Notice dispatch date: 17/04/2026 20:02:36 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Languages in which this notice is officially available: French

Notice publication number: 271075-2026

OJ S issue number: 77/2026

Publication date: 21/04/2026